

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 18 JANVIER 2021, À 19 HEURES 30, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes qui écoutent la séance par le biais des médias sociaux, étant donné que le contexte actuel de pandémie force le conseil municipal à siéger à huis clos.

2021-1

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2020, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de décembre 2020
8. Liste des dépenses incompressibles 2021
9. Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ en cumulant les contrats d'au moins 2 000 \$ par contractant pour l'exercice financier 2020
10. Autorisation de paiement - Factures supérieures à 25 000 \$
11. Hausse du coût de la licence visant à assurer un bon contrôle des chiens
12. Programme d'aide à la voirie locale (volet RIRL) Réfection de l'avenue du Rocher Ouest
13. Protocole d'entente avec les donateurs concernant l'enseigne lumineuse
14. Avis de motion - Règlement S.Q.-20-04 (568-2021) Animaux
15. Avis motion - Règlement 569-2021 visant à abroger le règlement 445-2012 concernant la réserve pour l'assurance salaire courte durée
16. Modification à la politique CCLSC
17. Renouvellement de mandats au CCU
18. Adoption du budget 2021 de l'OMHMC
19. Correspondance
20. Rapport des élus
21. Questions du public
22. Varia
 - a) Annulation de la réserve salaire pour assurance salaire courte durée et transfert du montant au surplus accumulé non affecté
23. Prochaine assemblée publique le 15 février 2021
24. Levée de l'assemblée

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE
2020, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 14 décembre 2020, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 décembre 2020, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun

2021-3

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Club Coursier des Neiges
(Aide financière, réalisation d'un pont) 10 000 \$ (max.)

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Aucune.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-4

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2020 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de décembre 2020 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de décembre 2020 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tous selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de décembre 2020, pour un montant de 550 679.79 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT DU DIRECTEUR FINANCIER
12-2020

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-5

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2021 :

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise les dépenses incompressibles listées ci-dessous:

Allocation de dépenses - élus	31 385 \$
Rémunération	
Élus	62 770 \$
Administration	341 650 \$
Brigadier(ères)	20 000 \$
Travaux publics	551 365 \$
Loisirs	594 342 \$
Cotisations employeurs	401 005 \$
Assurances	96 231 \$
Quote-part	
MRC	518 633 \$
Régie GEANT	400 709 \$
Carburant, huile à chauffage et propane	52 500 \$
Communication (téléphone, Internet)	30 910 \$
Conciergerie	23 400 \$
Contrats de service et logiciels informatique	49 031 \$
Contribution hockey mineur et patinage artistique	55 000 \$
Contribution organisme CDE	22 907 \$
Cotisations et abonnements	15 470 \$
Déneigement	350 000 \$
Électricité	278 450 \$
Entretien - Parc régional des Grandes Rivières	3 000 \$
Entretien extincteurs	1 275 \$
Entretien système d'alarme	2 100 \$
Évaluation	69 300 \$
Fourrière	7 250 \$
Frais bancaires	12 900 \$
Frais de poste	10 000 \$
Honoraires CAO (emprunts)	29 000 \$
Honoraires vérification comptable	19 000 \$
Immatriculation	8 925 \$
Participation OMH	34 000 \$
Passage à niveau	8 928 \$
Réseau Biblio	13 750 \$
Service de la dette	536 000 \$
Sûreté du Québec	210 000 \$
Total	4 861 186 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2021-6

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS
COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE
25 000 \$ EN CUMULANT LES CONTRATS D'AU
MOINS 2 000 \$ PAR CONTRACTANT POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2020 :

La directrice générale et greffière dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ en cumulant les contrats d'au moins 2 000 \$ par contractant pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Normandin, préparés par le directeur des finances monsieur Gilles Potvin et affirme que cette liste sera publiée sur le site Internet de la Ville, en conformité avec l'article 477.6 de la *Loi sur les cités et villes*.

2021-7

AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURES
SUPÉRIEURES À 25 000 \$:

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures supérieures à 25 000 \$ suivantes:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2020-11-30	Excavation Unibec	Accès au parc industriel (#6)	90 222.61 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-8

HAUSSE DU COÛT DE LA LICENCE VISANT À
ASSURER UN BON CONTRÔLE DES CHIENS :

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002) et que ladite loi est entrée en vigueur le 3 mars 2020;

ATTENDU les nouvelles obligations et responsabilités dévolues aux municipalités à l'égard des chiens dangereux ou potentiellement dangereux;

ATTENDU que la municipalité abrogera le règlement S.Q.-17-04 et adoptera le règlement S.Q.-20-04 concernant les animaux afin de tenir compte de la nouvelle législation provinciale;

ATTENDU que les nouvelles obligations requièrent davantage de ressources humaines au sein de la municipalité, notamment quant à la nomination d'un inspecteur;

ATTENDU que le coût actuel de la licence est de 25 \$ par année pour toutes les municipalités du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU que toutes les municipalités du territoire de la MRC, par l'entremise de leur maire respectif, ont convenu d'harmoniser la tarification des licences de chiens afin de faciliter la tâche du contrôleur;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil de la municipalité de Normandin décrète une hausse du coût annuel de la licence de chiens de 5 \$, laquelle sera dorénavant à 30 \$ et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2021-9

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
(VOLET RIRL) RÉFECTION DE L'AVENUE DU
ROCHER OUEST :

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Normandin a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locale (PPA) du Programme d'aide à la voirie locales (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministres les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin approuve les dépenses d'un montant de 6 407 361.61 \$ relatives aux travaux de redressement des infrastructures routières local réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire de reddition de compte;
- b) Que les travaux ont été effectués sur l'avenue du Rocher Ouest et que la nature de ces travaux est la suivante:
 - Réfection des ponceaux
 - Renforcement de la structure de la chaussée
 - Surfçage complet de la chaussée
- c) Que les travaux ont été effectués à l'été et l'automne 2020;
- d) Que ces travaux ont été effectués conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaissent qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-10

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES
DONATEURS CONCERNANT L'ENSEIGNE
LUMINEUSE :

CONSIDÉRANT la demande des citoyens d'avoir accès à de l'information sur une enseigne lumineuse;

CONSIDÉRANT le coût total de l'enseigne de 54 000 \$ et la participation de plusieurs partenaires du milieu (les donateurs) pour un montant total de 27 500 \$;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

CONSIDÉRANT la visibilité de l'enseigne installée au coin de la rue St-Cyrille et de l'avenue du Rocher;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de Normandin accepte la signature d'un protocole d'entente avec les donateurs, soit: la Corporation de gestion du Centre communautaire de Normandin inc., le Club des Retraités de Normandin inc., La Fondation du Centenaire, l'Association coopérative des Loisirs, les Chevaliers de Colomb et la Corporation Aménagement Forêt Normandin, afin de s'engager à publier sur l'enseigne lumineuse, les activités des donateurs qui s'adressent aux gens de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-11

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT S.Q.-20-04
(568-2021) ANIMAUX :

Monsieur le conseiller Daniel Boisclair, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement S.Q.-20-04 (suite numérique 568-2021) concernant les animaux.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

2021-12

AVIS MOTION - RÈGLEMENT 569-2021 VISANT
À ABROGER LE RÈGLEMENT 445-2012
CONCERNANT LA RÉSERVE POUR
L'ASSURANCE SALAIRE COURTE DURÉE :

Monsieur le conseiller Denis Bourgault, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 569-2021, visant à abroger le règlement 445-2012, concernant la création d'une réserve spécifique d'assurance salaire courte durée.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

2021-13

MODIFICATION À LA POLITIQUE CCLSC :

CONSIDÉRANT la démarche *Municipalité Attrayante* faite par la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT le mandat donné au CCLSC d'assurer le suivi de la démarche municipalité attrayante et son plan d'action;

CONSIDÉRANT que le CCLSC se veut représentatif de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que la politique intitulée Comité consultatif en loisirs, sports et culture (CCLSC) soit modifiée comme suit:

- À l'article 2: Modifié "onze (11)" membres résidants... par "douze (12) membres résidants et "neuf (9) membres représentants... par "dix (10)" membres représentants...

Ajout du milieu représenté "NOUVEL ARRIVANT".

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Ajoute de la phrase suivante: "Le membre représentant le milieu "NOUVEL ARRIVANT" ne doit pas être installé à Normandin depuis plus de deux (2) ans.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-14

RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU CCU :

CONSIDÉRANT que le mandat de trois membres se terminait le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les trois membres ont manifesté l'intérêt de renouveler leur mandat pour les deux prochaines années;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin renouvelle le mandat de messieurs Guy Mailloux et Ghislain Nadeau, ainsi que de madame Linda Pelletier pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) chacun pour un mandat de deux ans, se terminant le 31 décembre 2022.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-15

ADOPTION DU BUDGET 2021 DE L'OMHMC :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin approuve le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montant des revenus de 165 340 \$ et des dépenses de 368 125 \$, résultant en un déficit à répartir de 202 785 \$ pour le secteur Normandin, comportant les ensembles immobiliers #1684 et #2669.
- b) Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 20 279 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec et prévoit une réserve pour budget supplémentaire en cours d'année de 3 000 \$.
- c) Que la Ville de Normandin accepte de concourir pour un montant estimé de 8 760 \$, soit 10 % du montant des subventions versées pour le programme de subvention au logement (PSL).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-16

CORRESPONDANCE :

Aucune.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Étant donné la tenue de l'assemblée en huis clos, il n'y a pas de question.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-17

ANNULATION DE LA RÉSERVE SALAIRE POUR
ASSURANCE SALAIRE COURTE DURÉE ET
TRANSFERT DU MONTANT AU SURPLUS
ACCUMULÉ NON AFFECTÉ :

CONSIDÉRANT que l'assurance salaire courte durée est prise en charge par SSQ Assurance depuis novembre 2020;

CONSIDÉRANT que la réserve pour l'assurance salaire courte durée n'est plus nécessaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que la réserve de salaire, constituée pour l'assurance salaire courte durée, soit fermée et que le solde résiduel, d'un montant de 5 090.76 \$ soit transféré au surplus accumulé non affecté.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 15
FÉVRIER 2021 :

2021-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 07.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière